

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

**Nombre de Conseillers**En exercice : 15

L'an deux mille vingt-trois le 30 janvier à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 24 janvier 2023.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<i>Absente</i>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DAGNAS Delphine	<b>POUR</b>	MARENDA Vincent	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
GENDRE Valérie	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Cindy ARLOT-PELLEVOISIN (procuration à Cécile GRASSET)

**ABSENTS**: Cécile GRASSET absente jusqu'à 21 heures et Valérie GENDRE absente jusqu'à 20h40

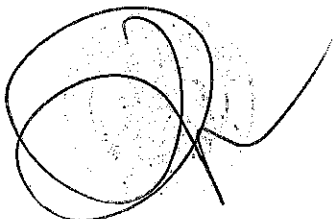
**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gérard ROUMAT

**2023-03 Encaissement d'un chèque EDF**

Pour faire suite à la réception d'un chèque de 33,13 € émis par EDF en remboursement d'un trop perçu, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de l'autoriser à émettre un titre sur le budget principal. Ce chèque correspond à un remboursement de 4.64 € sur la consommation électrique de la mairie et à 28,49 € sur la consommation électrique du stade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents, l'émission d'un titre de recette sur le budget principal de la commune d'un montant de 33,13 € émis par EDF.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Bernard BAZINET



Pour copie conforme en Mairie, le 02 février 2023  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET

